

Si vous êtes en bonne santé, adulte et responsable, venez donner un peu de votre temps, un peu de votre sang

Le SAMEDI 19 JANVIER

*De 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h à 18 h,
A la Salle des Fêtes de la Chalotais.*

Le don du sang reste la seule chance de survie pour de nombreux malades et blessés.

● ÉCRIVAIN PUBLIC

Une permanence d'écrivain public a lieu au Centre des Marais, deux lundis par mois à partir de 18 h. M. ALIX accueille les personnes avec ou sans rendez-vous.
Contact : Centre des Marais au 02.99.62.83.27.
Prochaines permanences : les 14 et 28/01/02.

● POINT ACCUEIL EMPLOI

Module « Découverte des Métiers »

Le Centre d'Information des Femmes de Rennes organise à Vern un module « découverte des métiers » pour les femmes qui envisagent une réinsertion professionnelle ou une reprise d'activité sans avoir de projets précis.

Il aura lieu **du lundi 21/01 au vendredi 31/01/02** :

9 journées dont 4 en entreprise pour y découvrir concrètement différents métiers et postes de travail. Il est gratuit et non rémunéré. Pour y accéder, s'inscrire à l'ANPE. Prendre contact au P. A. E., 37 rue de Chateaubriant, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30. Tél. : 02.99.62.99.00.

● U. N. C. et A. F. N.

Le voyage organisé par les anciens combattants se déroulera du 12 au 18/05/02 dans la région Roussillon/Pyénées. Renseignements auprès de M. Mérit au 02.99.62.11.60. Inscriptions avant le 25/01/02.

● T. D. V. : THE DANSANT VERNOIS

*JEUDI 17 JANVIER 2002 de 14 h à 18 h,
A la Salle des Fêtes de la Chalotais.*

Orchestre :

Michel BOUGERIE et Gérard BLANCHARD

● AMICALE LAIQUE

L'Amicale Laïque de Vern organise un Fest Noz le **SAMEDI 9/02/02**. Pour apprendre ou perfectionner quelques pas de danses bretonnes, vous êtes chaleureusement invités à venir nous rejoindre aux 2 séances gratuites de cours de danses animées par les danseurs et musiciens du Cercle Celtique de Vern.

*Le JEUDI 24 JANVIER à 20 h 15 et
Le VENDREDI 1^{er} FEVRIER à 20 h 15
A la Salle Familiale de la Chalotais.*

Pour tout renseignement, téléphoner au 02.23.27.05.56.

● ATELIER DES FLEURS

*VENDREDI 18 JANVIER 2002,
A 17 h, 18 h 30 et 20 h 30, salle sous la Mairie.
Galette des Rois aux interours.*

Apporter : 1 feuille d'anthurium, 1 amaryllis, 1 branche hypericum, 1 ou 2 branches de lierre 50 à 60 cm (très petites feuilles), 2 belles plaques de mousse env. 15x15 cm, 5 feuilles de lierre moyennes, 8 à 10 feuilles de palme, 1 mousse mouillée. Contenant : seau galvanisé ou base de Noël. En cas d'absence, prévenir Mme LUNG, 02.99.62.86.74.

● MARTINS PECHEURS

Le Président et le Bureau de l'association vous adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. La fermeture totale annuelle est fixée du 01/02/02 au 05/04/02. Le 6/04/02, à 7 h 30, réouverture. Les cartes annuelles pour les Vernois seront à retirer 15 jours avant l'ouverture au Centre des Marais.

ASSEMBLEE GENERALE

*Le SAMEDI 26 JANVIER 2002 à 9 h 45
Salle Familiale de la Chalotais.
Venez nombreux exposer vos idées.*

● COMITE DES FETES

ASSEMBLEE GENERALE
*SAMEDI 19 JANVIER à partir de 10 h,
Salle sous la Mairie.*

Toutes les personnes intéressées par les activités du Comité des Fêtes sont cordialement invitées.

● A. V. A. M. :

Association Vernoise des Assistantes maternelles

Si vous recherchez une assistante maternelle agréée, l'Association de Vern (AVAM) est à votre disposition pour vous communiquer les noms des personnes disponibles pour la garde de votre enfant.

Pourquoi une assistante maternelle agréée ? :

- Garde d'un nombre limité d'enfants avec présentation de la carte d'agrément délivrée par la DDASS.
- Offre de garanties : contrat de travail.
- Assurance pour l'enfant accueilli à son domicile.

Aide à la famille :

- Chaque trimestre, la CAF verse une allocation pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA). Cette somme est variable selon les ressources. Pour un enfant de moins de 3 ans : 3 870 F ou 3 060 F ou 2 535 F. Pour un enfant de moins de 6 ans, ces sommes sont divisées par 2.
- La CAF règle pour vous les cotisations sociales dues à l'URSSAF pour l'assistante maternelle.
- Vous bénéficiez, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu des sommes versées.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Mme FONTAINE, du lundi au vendredi au 02.99.62.86.29